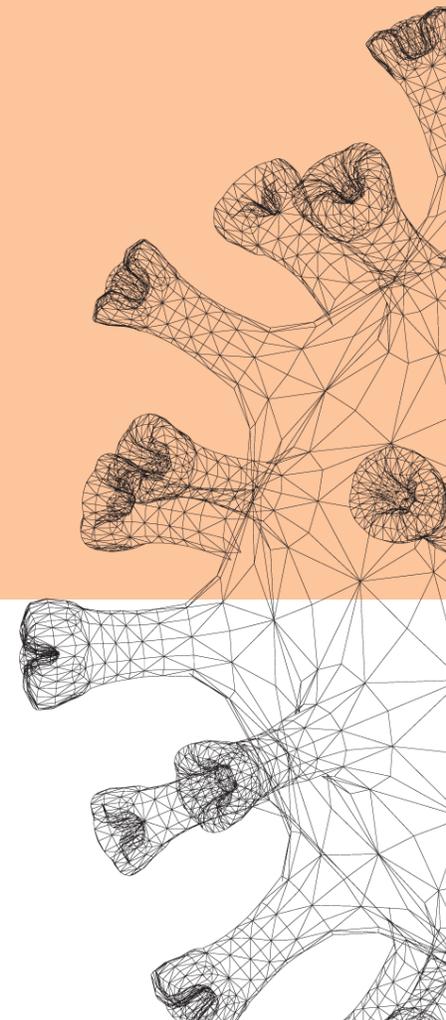
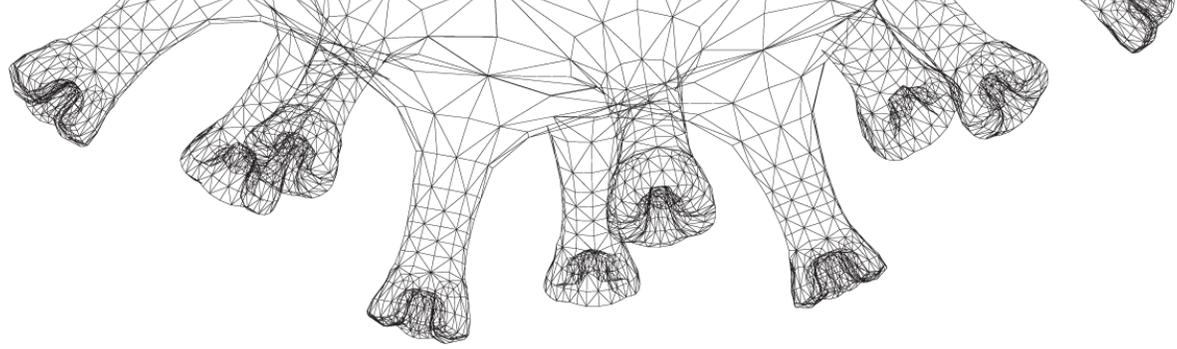


# Gestion de risques infectieux en maisons de repos : êtes-vous prêts à élever vos standards ? Cap ou pas cap ?

Mardi 23 avril 2024 de 13h à 17h

Une organisation de l'AGPL avec la collaboration des  
HOST Elipse – HOST Move – OST de la Province de Liège

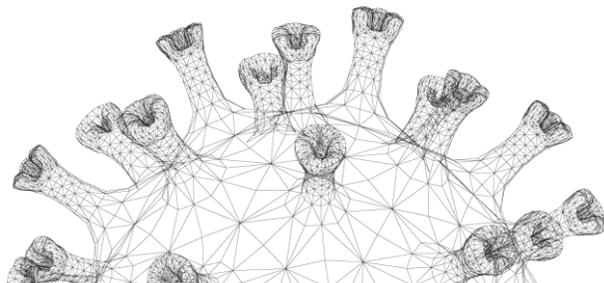




# Quelles sont les maladies à déclaration obligatoire et comment les gérer de manière efficace dans votre établissement?

OST Liège Centre & Ouest : Dr Amandine Stassen - Cécile André

OST Est Francophone : Dr Michel Meuris - Olivier Guissard





2

# Maladies à déclaration obligatoire

---

# Maladies à déclaration en RW\*

## Dès suspicion clinique

- Rougeole
- Infection invasive à méningocoque
- Diphtérie de forme ORL
- Toxi-infection collective (TIAC)
- SHU lié à un STEC
- Paralysie flasque aiguë (suspicion de poliomyélite)
- Fièvre hémorragique virale
- Peste
- Rage
- Variole
- Botulisme
- Choléra
- Anthrax
- Syndrome respiratoire de présentation aiguë et sévère dans un contexte épidémiologique d'émergence d'un virus

# Maladies à déclaration en RW

## Dès confirmation clinique

- Coqueluche
- Légionellose
- Hépatite A
- Infection non compliquée à STEC
- Infection invasive à Streptocoque de type A
- Infection à *C. diphtheriae* ou autre *C.* producteur de toxines
- Gale en collectivité (2 cas liés entre eux)
- Fièvre typhoïde ou paratyphoïde
- *Haemophilus Influenzae* de type B
- Listériose
- Leptospirose
- Psittacose
- Rickettsiose
- Rubéole congénitale
- Syphilis congénitale
- Tuberculose
- Tularémie
- Brucellose
- Epidémie liée aux soins à bactéries multirésistantes
- Fièvre jaune (autochtone ou d'importation)
- Fièvre Q
- Infection à Hantavirus
- Influenza (nouveaux sérotypes)

## Maladies à déclaration en RW

---

**Tout problème infectieux à présentation particulière ou inhabituelle**



# Qui, Quand déclarer ?

## QUI DÉCLARE ?



Les **médecins, pharmaciens biologistes** (ou leurs délégués), **laboratoires**, centres ou **laboratoires nationaux de référence** en microbiologie

## QUAND ?



Le plus rapidement possible, dans un délai de **24 heures**



### 3 **Nouvel outil de déclaration et de suivi de cas en RW**

---

---

**Déclarer :**

**Sur Trace In Wal : Redirection automatique en vous connectant sur  
<https://matra.sciensano.be/>**

**Par téléphone: 071/33 77 77 de 9 h à 16:30 du lundi au vendredi**

**Par email à l'adresse suivante : [surveillance.sante@aviq.be](mailto:surveillance.sante@aviq.be)**

# Comment déclarer ?



## COMMENT ACCÉDER À TRACE IN WAL?

En vous connectant sur le site Internet

 **MATRA.SCIENSANO.BE**

 via un lecteur de carte d'identité

 ou via l'application *itsme*

## BESOIN D'AIDE?

Consultez le mode d'emploi  
et/ou la vidéo tutorielle  
sur [aviq.be](http://aviq.be)

(onglet Préventions maladies  
» Maladies infectieuses  
» Surveillance et déclaration)

## DES QUESTIONS?

Contactez la Cellule de  
Surveillance des Maladies  
Infectieuses de l'AVIQ:

 **071/33.77.77** de 9h à 12h  
et de 13h à 16h30

 [surveillance.sante@aviq.be](mailto:surveillance.sante@aviq.be)



# Informations à obtenir pour la déclaration

- COORDONNÉES DU DÉCLARANT
- INFORMATIONS SUR LA PATHOLOGIE : DATE DÉBUT SYMPTOMES, STATUT (PROBABLE, CONFIRMÉ, ...)
- INFORMATIONS SUR LE PATIENT/ LA COLLECTIVITÉ
- INFORMATIONS SUR LE PRÉLÈVEMENT (DÉCLARATION D'UN CAS)
- NOMBRE DE CAS (DÉCLARATION REGROUPEMENT)



## Taper matra sciensano sur votre moteur de recherche



## Déclaration des maladies transmissibles



Déclarer un cas



Déclarer un regroupement de cas



1. Informations générales

2. Déclarant

3. Cas

4. Patient

5. Laboratoire

Type de déclarant \*

-- Choisissez --

Nom

Rue

Localité ou CP

-- Choisissez --

Mail



Institution



Prénom

Numéro

1er n° de téléphone



2ème n° de téléphone



Inami

Précédent

Suivant



1. Informations générales

2. Déclarant

3. Cas

4. Patient

5. Laboratoire

Maladie \*

-- Choisissez --

 Maladies à déclaration obligatoire

Germe

-- Choisissez --

Date 1er symptôme



Date d'hospitalisation



Statut

-- Choisissez --

Décès

Oui  Non

Remarques / Source de contamination

Saisissez les remarques éventuelles.

Il vous est possible de nous envoyer un document. Ce document peut être un résultat de laboratoire ou tout autre document se rattachant à votre déclaration d'un cas.

Joindre un fichier

Précédent

Suivant



1. Informations générales

2. Déclarant

3. Cas

4. Patient

5. Laboratoire

Le patient fait partie d'une collectivité ?  Oui  Non

Nom \*

Date de naissance  

Nationalité   BE  ?

Rue \*

Localité ou CP \*

Prénom \*

Niss

Sexe

Numéro \*

E-mail

Téléphone

Profession

Autres informations

Précédent

Suivant



1. Informations générales

2. Déclarant

3. Cas

4. Patient

5. Laboratoire

Référence patient

Date prélèvement

Type prélèvement

Technique

Résultat

Date de résultat du test

Précédent

Terminer



1. Informations générales

2. Déclarant

3. Regroupement de cas

4. Milieu / Collectivité

5. Options



Type de déclarant \*

Nom

Prénom

Institution

Inami

Rue

Numéro

Localité

1er n° de téléphone



2ème n° de téléphone



E-mail



Précédent

Suivant



1. Informations générales

2. Déclarant

3. Regroupement de cas

4. Milieu / Collectivité

5. Options

Pathologie \*

 Maladies à déclaration obligatoire

Début

Germe

Fin

Description

Il vous est possible de nous envoyer un document. Ce document peut être un résultat de laboratoire ou tout autre document se rattachant à votre déclaration d'un regroupement de cas.  
Attention : Il ne peut s'agir d'une liste des personnes. Les personnes faisant partie d'un regroupement pourront être renseignées ultérieurement dans la déclaration.

Joindre un fichier

Précédent

Suivant



1. Informations générales

2. Déclarant

3. Regroupement de cas

4. Milieu / Collectivité

5. Options

<b>Nom *</b>	<b>Responsable</b>	<b>Agrément</b>	<b>BCE</b>	<b>N° Fase / Antenne</b>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> 	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Collectivité</b>	<b>Institution</b>	<b>Site / Section / Classe</b>		
<input type="text"/> 	<input type="text"/> 	<input type="text"/>		
<input type="checkbox"/> AViQ				
<b>Rue *</b>	<b>Numéro *</b>	<b>Localité *</b>		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> 		
<b>1er n° de téléphone</b>	<b>2ème n° de téléphone</b>	<b>E-mail</b>		
<input type="text"/> 	<input type="text"/> 	<input type="text"/> 		

Précédent

Suivant



1. Informations générales

2. Déclarant

3. Regroupement de cas

4. Milieu / Collectivité

5. Options

Déclarer des personnes  Déclarer des nombres de cas

Précédent

Terminer



1. Informations générales

2. Déclarant

3. Regroupement de cas

4. Milieu / Collectivité

5. Options

Déclarer des personnes  Déclarer des nombres de cas

### Nombre de cas

Confirmé

Possible

Probable

Hospitalisé

Décédé

Précédent

Terminer





# Pourquoi déclarer ?

---

**Permet la mise en place la plus rapide possible de mesures de contrôle ou d'actions de prévention**

---

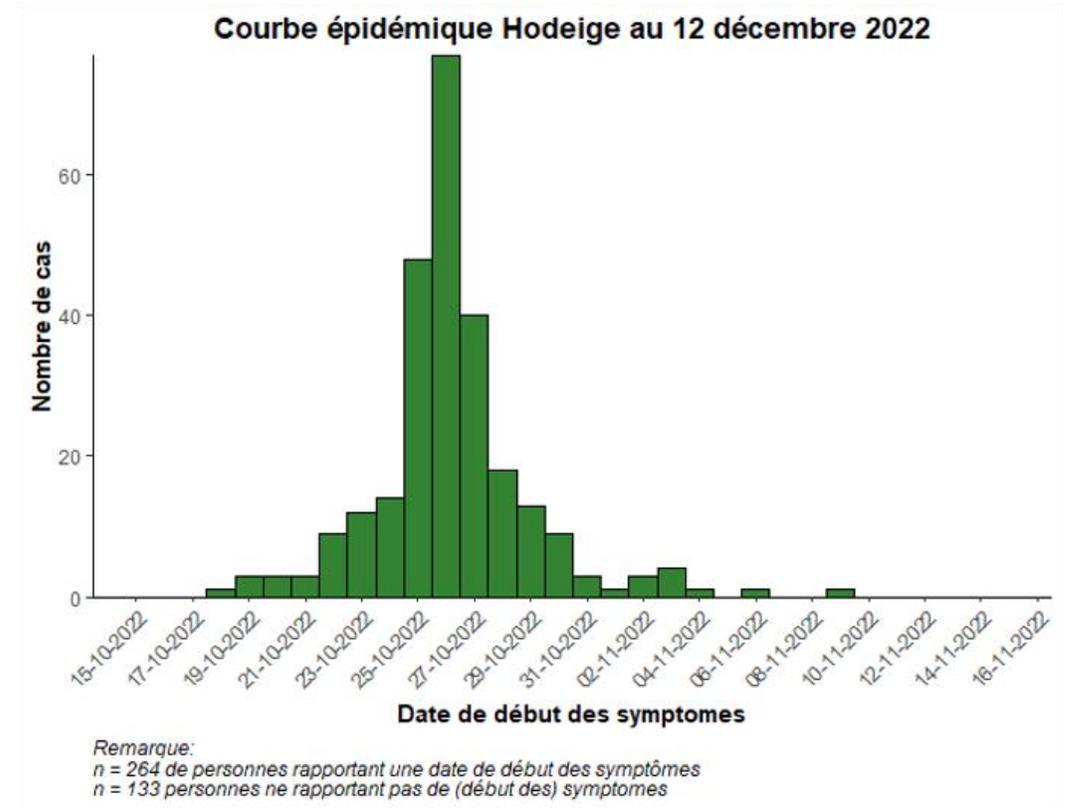
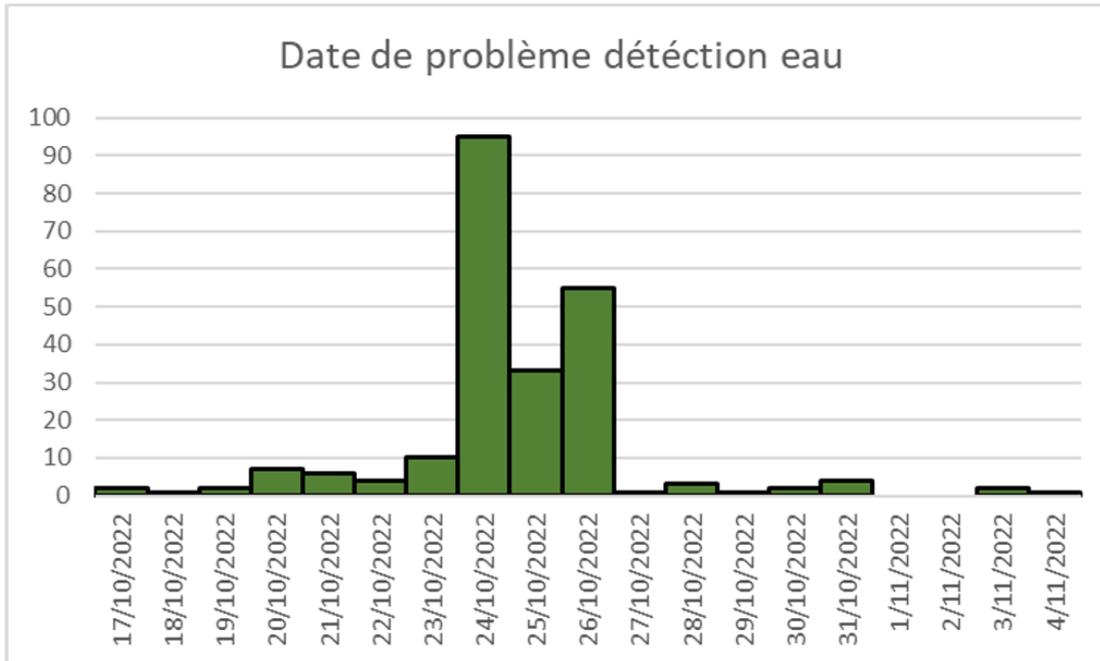
**Permet d'éviter des épidémies**

---

**Intérêt pour la santé publique**



# TIAC Hodeige



# Pourquoi déclarer ?

---

**Permet la mise en place la plus rapide possible de mesures de contrôle ou d'actions de prévention**

---

**Permet d'éviter des épidémies**

---

**Intérêt pour la santé publique**



# Rougeole/Coqueluche



Charleroi, le 10 octobre 2023

Cher/Chère Docteur,

Une augmentation des cas de coqueluche est observée depuis juillet 2023 (comme mentionné dans [le flash de septembre](#)). Actuellement, la plupart des cas sont signalés chez les 5-9 ans et les 10-14 ans et, heureusement, le nombre d'infections graves chez les nourrissons reste faible. L'évaluation nationale des risques liés à cette situation est publiée [ici](#).

La couverture vaccinale de la population étant élevée (94 % pour la quatrième dose de DTPa) et l'efficacité du vaccin contre la coqueluche étant de 85 %, il est normal qu'il y ait plus de cas de coqueluche parmi les vaccinés que parmi les non vaccinés. De plus, avec le temps, l'immunité post-vaccinale diminue (62% 4-7 ans après la vaccination). Il est donc important de considérer la coqueluche comme un diagnostic possible, même chez les patients entièrement vaccinés présentant des symptômes évocateurs. Lorsque vous prélevez des échantillons pour la PCR, **n'utilisez pas d'écouvillon UTM** (la culture et le génotypage sont impossibles sur l'écouvillon UTM) et demandez à votre laboratoire de **transmettre les échantillons positifs au Centre national de référence**.

Afin d'administrer une prophylaxie antibiotique en temps utile aux contacts vulnérables, il est important de signaler les cas de coqueluche aux **inspecteurs régionaux de la santé (AViQ)** dès que possible. **Des informations cliniques plus détaillées** sur la coqueluche chez les enfants hospitalisés de moins de 3 ans peuvent également être enregistrées par le biais du réseau "[PediSurv](#)". Cela nous aide à surveiller la situation.

Enfin, nous vous rappelons que la coqueluche est particulièrement dangereuse pour les nourrissons. Pour les protéger au mieux, il est très important que les enfants soient vaccinés à temps et que la vaccination maternelle soit effectuée à chaque grossesse. [Un article récent publié au Royaume-Uni](#) montre une fois de plus que la vaccination contre la coqueluche pendant la grossesse est efficace à 97 % pour prévenir la mortalité due à la coqueluche chez les nouveau-nés. Si la vaccination maternelle n'est pas possible, [le Conseil Supérieur de la Santé recommande la vaccination cocoon](#). Il s'agit d'une revaccination de l'entourage du nouveau-né pour assurer une protection indirecte. En outre, l'administration d'une dose de vaccin contre la coqueluche à tous les adultes est également recommandée. *Plus précisément, étant donné qu'il n'existe qu'un vaccin combiné (diphthérie-tétanos-coqueluche) et la recommandation du Conseil Supérieur de la Santé pour le tétanos, cela revient à répéter la dose tous les 10 ans.*

La Cellule de Surveillance des Maladies Infectieuses

[Surveillance.sante@aviq.be](mailto:Surveillance.sante@aviq.be)

Madame, Monsieur, chère consœur et cher confrère,

La rougeole étant à déclaration obligatoire dès suspicion, il nous semble très important d'agir le plus vite possible dans la prise en charge de cas déclarés pour limiter le risque d'un problème sanitaire au sein de notre population.

De ce fait, nous constatons que les résultats de certaines analyses réalisées pour la confirmation du diagnostic Rougeole nous parviennent une semaine (voire plus) après que les prélèvements aient été réalisés. Ceci retarde notre prise en charge dans la gestion des cas.

Nous tenons à vous rappeler qu'en cas de prélèvement urgent pour la Rougeole (PCR rougeole uniquement), l'échantillon doit être envoyé immédiatement au laboratoire à l'adresse ci-dessous avec la mention « échantillon urgent rougeole » sur l'enveloppe. Veuillez toujours joindre le formulaire de demande bien complété pour un traitement correct.

## CENTRE NATIONAL DE REFERENCE DE LA ROUGEOLE, DES OREILLONS ET DE LA RUBEOLE

A l'attention de Inge Roukaerts  
Rue Engeland 642  
1180 Bruxelles.

Le but poursuivi est de garantir la prise en charge la plus rapide possible des échantillons de suspicion de rougeole afin de nous permettre de poser des actions déterminantes dans un meilleur délai.

Note : Cette adresse figure déjà sur l'étiquette des enveloppes contenant les kits Oracol.

Merci d'être vigilants afin que les prélèvements puissent arriver à bon port le plus rapidement possible.



# Pourquoi déclarer ?

---

**Permet la mise en place la plus rapide possible de mesures de contrôle ou d'actions de prévention**

---

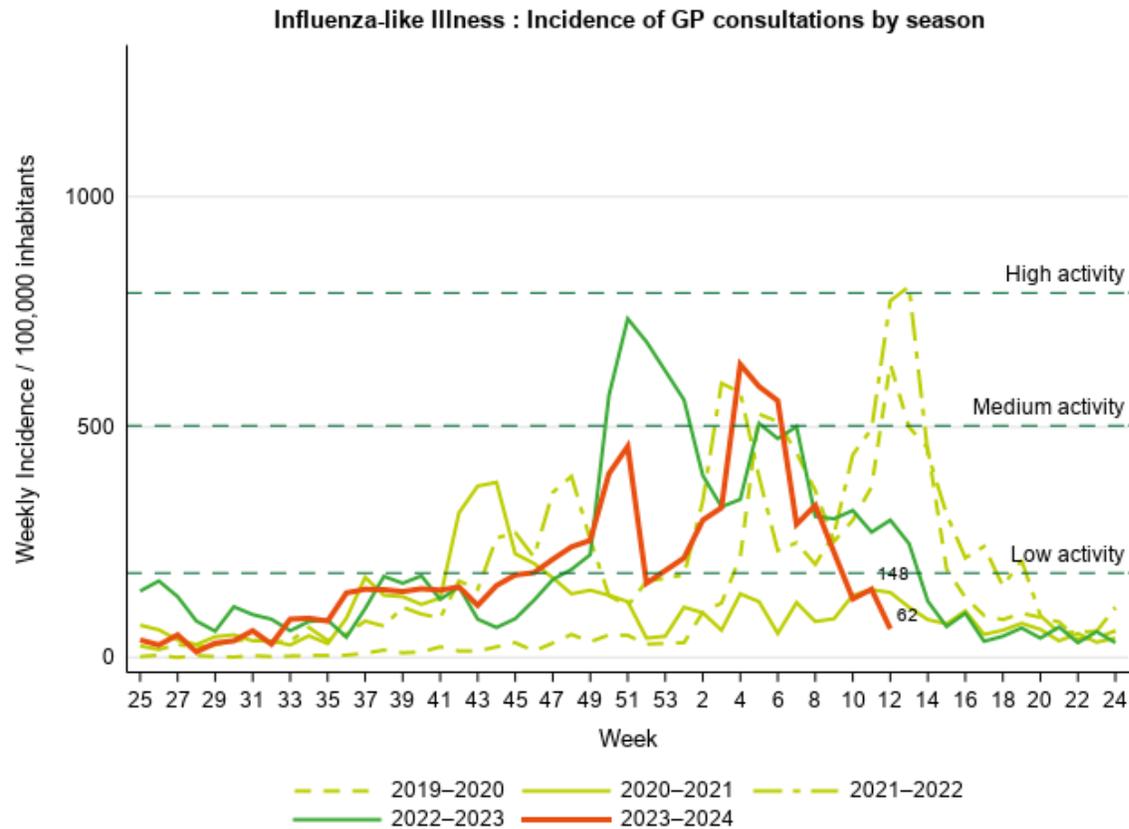
**Permet d'éviter des épidémies**

---

**Intérêt pour la santé publique**



# La grippe



## Campagne de vaccination

Les chiffres permettent d'adapter les dates de campagnes de vaccination si nécessaire.





# Liens YouTube : Trace In Wal

COMMENT SE CONNECTER - [HTTPS://WWW.YOUTUBE.COM/WATCH?V=HYS9ARRUC10](https://www.youtube.com/watch?v=HYS9ARRUC10)

DÉCLARER UN CAS - [HTTPS://WWW.YOUTUBE.COM/WATCH?V=UMNZULEOMQ0](https://www.youtube.com/watch?v=UMNZULEOMQ0)

REGROUPEMENT DE CAS - [HTTPS://WWW.YOUTUBE.COM/WATCH?V=DEVCFZCTMI](https://www.youtube.com/watch?v=DEVCFZCTMI)





## A vos questions?

Pour évaluer cette formation:

